



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑲ Numéro de dépôt : **91450011.1**

⑤① Int. Cl.⁵ : **E04F 13/10, E04F 15/04**

⑳ Date de dépôt : **15.10.91**

③① Priorité : **15.10.90 FR 9012683**

④③ Date de publication de la demande :
03.06.92 Bulletin 92/23

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur : **Rigeade, Michel Pierre**
36, rue Latesta
F-33000 Bordeaux (FR)

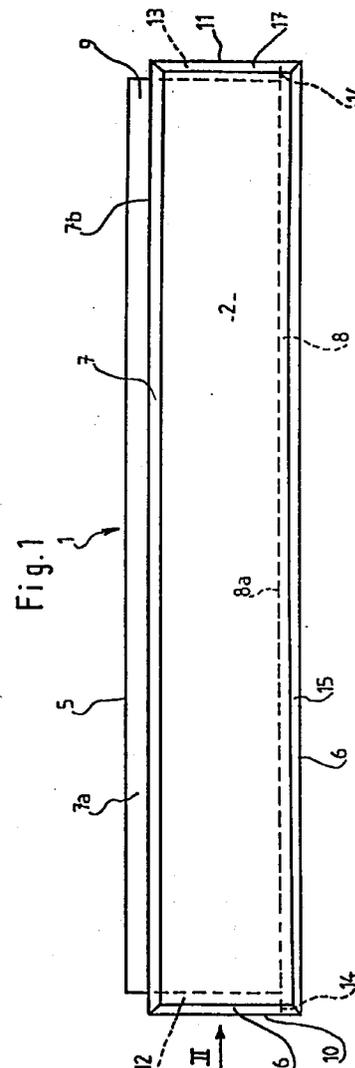
⑦② Inventeur : **Famin, Marc**
2, rue du Débat
F-17270 Montguyon (FR)
Inventeur : **Guichard, Jean-Louis, Michel**
121, rue Fieffé
F-33800 Bordeaux (FR)

⑦④ Mandataire : **Trolliet, Jean-Claude**
Cabinet BURDIPAT 20, cours du Chapeau
Rouge
F-33000 Bordeaux (FR)

⑤④ **Latte autocollante pour lambris, parquet ou revêtement à assemblage jointif analogue, et procédé de montage d'un revêtement composé de telles lattes.**

⑤⑦ La présente invention se rapporte à un revêtement composé de lattes à assemblage jointif tel qu'un lambris, parquet ou autre ainsi qu'à un procédé de montage de revêtement avec ces lattes.

Chaque latte (1) de forme rectangulaire présente une face de parement (2) et contreparement (3) opposée autocollante pour être fixée sur une ossature support, elle comporte des feuilures de montage longitudinales (7, 8) sur chacun des bords latéraux (5, 6).



La présente invention se rapporte généralement à un revêtement composé de lattes à assemblage jointif tel qu'un lambris, un parquet ou autre, et s'applique plus particulièrement à de telles lattes, ainsi qu'à un procédé de montage d'un revêtement avec ces lattes.

On connaît depuis longtemps des lattes pour réaliser un lambris, un parquet ou un linteau, à appliquer sur une paroi telle que par exemple une cloison, un plancher ou un plafond. Usuellement, ces lattes sont réalisées dans un bois provenant d'essences telles que le pin des Landes, le chêne ou autres. Ces lattes de l'art antérieur sont de forme généralement rectangulaire et comportent sur l'un de leurs bords ou côtés longitudinaux une languette, et sur l'autre bord une rainure, pour permettre un assemblage jointif d'élargissement de plusieurs lattes, par engagement de la languette d'une latte dans la rainure de l'autre.

Toutefois, les lattes connues sont d'une pose difficile, puisqu'elles sont rigides, de longueur importante et qu'elles doivent être fixées par exemple sur des tasseaux à l'aide de pointes, d'agrafes ou de clips. En outre, la présence de rainures et de languettes rend ces lattes lourdes, épaisses et coûteuses, car ces parties nécessitent un excès de matière brute ainsi que des usinages importants pour leur obtention.

Aussi, la présente invention a pour but de résoudre les inconvénients qui viennent d'être cités, ainsi que d'autres, en proposant une latte économique, peu encombrante et légère, qui permette un montage aisé et précis par la réalisation d'un revêtement tel qu'un lambris, parquet ou autre, à l'aide de lattes dont la fixation est rapide et qui peuvent de préférence être achetées, par exemple par lots prêts à poser.

A cet effet, la présente invention a pour objet une latte pour un revêtement à assemblage jointif tel qu'un lambris, parquet ou autre, cette latte étant caractérisée en ce qu'elle est autocollante sur sa face côté contreparement. Une telle latte autocollante a pour avantage de permettre une fixation aisée et rapide sur une surface de support quelconque, comme un mur par exemple.

Cette latte est encore caractérisée en ce qu'à l'état de produit en attente de pose, la face encollée est recouverte d'une bande de protection, de manière à faciliter la manipulation des lattes tout en préservant les qualités adhésives de la colle appliquée sur celles-ci.

En outre, la latte conforme à l'invention est caractérisée en ce que la couche de colle est appliquée sur un enduit d'étanchéité ou d'isolation, tel que par exemple un vernis, recouvrant la face de contreparement. Grâce à cet enduit, toute migration de la colle vers l'intérieur de la latte, ainsi que toute immixtion de sève ou d'humidité dans la colle de fixation sont rendues impossibles.

Conformément à l'invention, la latte a une forme

généralement rectangulaire et se caractérise en ce qu'elle est pourvue, sur chacun de ses deux bords longitudinaux opposés, d'une feuillure d'assemblage jointif à une latte voisine, l'une des feuillures étant tournée côté parement, et l'autre étant tournée du côté du contreparement. La présence de ces feuillures longitudinales a pour avantage d'une part, de rendre rapide et précis le positionnement et le montage des lattes les unes par rapport aux autres, et d'autre part, de réduire la quantité de matière brute nécessaire à l'obtention d'une latte et donc de réduire son poids, sa rigidité et son coût. La latte se caractérise encore en ce que, sur au moins l'un des bords transversaux opposés, est prévue une feuillure tournée du côté du contreparement.

De plus l'invention se caractérise en ce que la feuillure longitudinale côté parement forme un angle dièdre obtu ou droit, tandis que les feuillures formées du côté du contreparement sont en angle dièdre, de préférence droit.

On notera ici que les bords pourvus d'une feuillure côté contreparement sont chanfreinés côté parement ou non chanfreinés selon le type de revêtement à réaliser.

La latte est en outre caractérisée en ce que la feuillure longitudinale côté parement s'arrête à une distance des bords transversaux qui est égale à la largeur de la feuillure transversale correspondante, la feuillure longitudinale côté contreparement présentant une hauteur sensiblement supérieure à celle de la partie en saillie formée au bord opposé par la feuillure côté parement.

Conformément à l'invention, l'épaisseur entreparement et contreparement est de 2 à 27mm et est de préférence de 5 mm pour un lambris.

Avec les lattes conformes à l'invention, le montage d'un revêtement tel qu'un lambris se caractérise en ce qu'après la pose de la première latte autocollante, on enlève la bande de protection de la latte suivante et on positionne cette dernière de façon précise relativement à la latte précédemment posée, par guidage coulissant de son bord longitudinal couvrant sur la feuillure longitudinale couverte de la latte précédente, avant fixation par collage de la latte ainsi positionnée.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention ressortiront mieux de la lecture de la description détaillée qui suit et qui se réfère aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en plan d'une latte de forme généralement rectangulaire conforme à la présente invention,
- la figure 2, une vue agrandie et suivant la flèche II de la latte représentée sur la figure 1,
- la figure 3, une vue en coupe selon la flèche II d'une variante de réalisation d'une latte,
- la figure 4, une vue en coupe de l'assemblage

transversal de deux lattes pour la réalisation d'un lambris ou parquet dit à joints perdus ou à coupe pierre,

– la figure 4a, une vue en plan de l'assemblage de deux lattes pour la réalisation d'un lambris ou parquet à joints perdus,

– la figure 4b, une vue en plan de l'assemblage de deux lattes pour la réalisation d'un lambris ou parquet à coupe pierre,

– la figure 5, une vue en plan d'un exemple de lambris ou parquet à bâtons rompus composé de lattes conformes à l'invention et assemblées de façon jointive en élargissement et angle à joint plat, conformément au procédé de montage de l'invention.

– la figure 6, une variante d'application de colle côté contreparement des lattes.

En se reportant aux figures, et plus particulièrement à la figure 1, on remarque qu'en vue en plan une latte 1 pour lambris, parquet, linteau ou analogues, a généralement une forme rectangulaire. Il va de soi que suivant l'utilisation que l'on désire en faire, les dimensions en longueur, largeur ou épaisseur de la latte 1 peuvent être choisies différemment de celles de la latte illustrée sur les figures, qui ne constitue qu'un exemple de réalisation de l'invention, donné pour faciliter la compréhension de celle-ci, et qui ne peut être considérée de manière à limiter l'invention.

Usuellement la face de la latte 1 qui est destinée à être visible, c'est-à-dire la face 2 représentée sur la figure 1, est appelée "face de parement". L'autre face 3 qui est quant à elle destinée à être appliquée au regard d'une paroi telle qu'une cloison, un plancher ou un plafond d'une bâtisse quelconque, est dite "face de contreparement".

Les lattes couramment employées sont obtenues par usinage de planches de bois provenant d'essences diverses, tel que le pin des Landes, le chêne ou autres.

Les lattes de l'art antérieur, pour par exemple un lambris à assemblage jointif, sont fixées sur une ossature de bois constituée de tasseaux, à l'aide de clous, de clips ou d'agrafes. Une telle fixation est fastidieuse et présente des risques d'endommagements des lattes que l'on désire poser. Afin de pallier notamment à ces inconvénients, la latte 1 conforme à l'invention est autocollante sur sa face de contreparement.

Plus précisément, une couche de colle (non représentée) est appliquée du côté contreparement 3 de la latte. Selon le type de surface sur laquelle on désire appliquer la latte, la colle utilisée peut être d'une composition différente. Ainsi, des colles acryliques ou du type de celles commercialisées sous les dénominations telles que "butyl", "holt-melt", peuvent être employées, selon le cas.

Bien que ceci ne soit pas visible sur les figures, la couche de la colle est appliquée sur un enduit d'étanchéité ou d'isolation tel qu'un vernis par exem-

ple, recouvrant la face de contreparement 3 de la latte 1. La présence d'un tel enduit permet d'éviter la migration de la colle au travers de la face 3, vers l'intérieur du bois qui constitue la latte 1. En outre, ce revêtement forme une isolation contre l'humidité provenant de la latte ou de l'extérieur, comme par exemple des résidus de sève.

Selon la variante représentée figure 6, le contreparement 3 enduit reçoit la colle sous forme de trainées saillantes 20, ces dernières s'étendant généralement selon le sens longitudinal de la latte, l'usage de trainées de colle 20 ayant pour avantage de compenser d'éventuels défauts de planitude du support, tel que mur par exemple.

On comprend déjà qu'il est souhaitable de protéger la pellicule de colle contre les poussières, les souillures ou les contacts qui pourraient réduire ses propriétés adhésives. Aussi, à l'état de produit en attente de pose, la face encollée 3 est recouverte d'une bande de protection amovible 4, représentée en pointillés sur la figure 2, en début de détachement lorsqu'un seul de ses coins est séparé de la pellicule de colle. Grâce à la présence de cette bande de protection 4, la latte 1 peut avant sa pose être manipulée et entreposée sans avoir à craindre d'endommager la couche de colle.

Comme on le voit bien sur les figures 1 et 2, la latte 1 présente deux bords ou côtés longitudinaux 5 et 6 qui sont opposés l'un à l'autre. Chacun de ces bords 5 et 6 est respectivement pourvu d'une feuillure 7, 8. Ces feuillures 7 et 8 permettent un assemblage jointif d'élargissement à une latte voisine. Suivant l'exemple illustré, la feuillure 7 du bord 5 de la latte 1 est tournée du côté du parement 2 et a la forme d'un angle dièdre obtu avec une arête longitudinale 7b, comme visible à gauche sur la figure 2 notamment. La feuillure 8 du bord 6 est quant à elle tournée du côté du contreparement 3 de la latte 1 et a la forme d'un angle dièdre sensiblement droit. Il va s'en dire que d'autres formes similaires peuvent être adoptées pour les feuillures longitudinales.

On notera également ici que la feuillure longitudinale 8 qui est formée sur la face 3 de contreparement de la latte 1 a une hauteur sensiblement supérieure à celle de la partie ou extrémité longitudinale 9 qui est formée en saillie par la feuillure 7. En d'autres termes, lorsque la latte 1 est posée sur une surface d'appui s'étendant sensiblement suivant le contreparement 3, l'espacement formé par la feuillure 8, à savoir la hauteur de l'arête 8a visible sur la figure 2, est supérieur à l'épaisseur de la partie 9 de sorte que lors de l'assemblage de plusieurs lattes 1, il existe un jeu entre la surface supérieure ou couverte 7a de la feuillure 7 et la surface inférieure ou couvrante 8b de la feuillure 8 d'une autre latte identique. Comme on l'expliquera ultérieurement, ce jeu (non représenté) permet un montage grandement simplifié des lattes conformes à l'invention.

On voit bien sur la figure 1 que la latte 1 comporte, à chacune de ses extrémités latérales, des bords ou côtés transversaux opposés 10 et 11 qui s'étendent sensiblement à angle droit par rapport aux bords 5 et 6. Les bords transversaux 10 et 11 sont respectivement pourvus de feuillures 12 et 13, qui sont orientées de façon à être du côté du contreparement 3 et à respectivement déboucher sur chaque extrémité longitudinale de la feuillure 8.

Sur la figure 2, on remarque que les feuillures 12 et 13 ont la forme d'angles dièdre aigus et ont une hauteur sensiblement égale à l'épaisseur de la partie 9. Par conséquent, le jeu de montage expliqué plus haut est mis en évidence par l'existence des arêtes désignées par la référence 14 s'étendant en alignement avec la surface 8a, à la jonction de la feuillure 8 et des feuillures 12 et 13, lesdites feuillures 12 et 13 peuvent avantageusement présenter une hauteur égale à la hauteur de la feuillure longitudinale 8 et ce de manière comme représentée figures 4, 4a et 4b, à inclure un élément intermédiaire 21, tel que languette, servant à combler le vide pour la réalisation d'un lambris ou plancher à joints perdus, la languette 21 étant de longueur correspondant à la longueur de la latte entre le bord 5 et le côté 8a de la feuillure 8, dans le cas de la réalisation d'un lambris ou plancher dit à coupe pierre, la languette 21 peut présenter une longueur correspondant à plusieurs largeurs de lattes.

La partie 9 formée par la feuillure 7 côté parement 2 s'arrête à une distance des bords transversaux 10 et 11 qui est égale à la largeur de la feuillure transversale 8, 9, correspondante. Cette caractéristique particulière à l'invention permet un assemblage d'angle du type à joint plat entre deux lattes 1, comme on l'a représenté sur la figure 3.

On précisera encore ici que l'épaisseur de la latte 1 entre parement et contreparement est comprise entre 2 et 27 mm, selon l'utilisation à laquelle on destine cette latte. De préférence, une latte 1 destinée à la réalisation d'un lambris est sensiblement de 5 mm. On remarque donc que conformément à l'invention et en remplaçant les languettes et rainures de l'art antérieur par les feuillures décrites plus haut, il est possible de réduire de façon importante l'épaisseur de la latte 1, de sorte que celle-ci peut alors présenter des propriétés de souplesse longitudinale et de légèreté améliorées, qui favorisent par exemple la pose d'un lambris sur une surface dont la planéité n'est pas parfaite.

Avant de procéder à l'explication du mode ou procédé de montage selon l'invention, on précisera encore que les bords 6, 10 et 11 qui sont pourvus de leur côté contreparement 3 des feuillures 8, 12 et 13, comportent chacun un chanfrein du côté parement 2 de la latte 1. Ces chanfreins 15, 16 et 17 sont respectivement usinés sur les bords 6, 10 et 11, suivant un angle sensiblement de 135° par rapport au parement 2.

En se reportant maintenant plus particulièrement à la figure 5, le procédé de montage d'un revêtement à assemblage jointif composé de lattes telle que celle décrite plus haut va être expliqué.

Après la pose d'une première latte autocollante 1A dans une position soigneusement déterminée par rapport à une surface d'appui S sur laquelle on désire appliquer un lambris par exemple, on enlève la bande de protection 4 de la latte suivante 1B. Suivant le type d'assemblage désiré, la latte suivante pourra être placée soit en élargissement, soit en angle par rapport à la première latte 1A. Dans le cas où l'on désire réaliser un revêtement par assemblage en élargissement, on positionne la latte suivante 1B de façon précise relativement à la latte précédente posée 1A, par guidage coulissant de son bord longitudinal 6 appelé à couvrir la partie ensaillie 9, sur la feuillure longitudinale 7 dite feuillure couverte de la latte précédente 1A. Une fois que la latte 1B est placée dans la position souhaitée, on procède à l'application de la partie adhésive de son contreparement 3 sur la surface S de manière à fixer cette latte 1B de façon définitive par collage. C'est alors que ressort l'utilité du jeu de montage décrit plus haut et qui permet, grâce à la hauteur de la surface 8a de la feuillure 8 qui est supérieure à l'épaisseur de la partie 9, d'appliquer aisément et complètement la face encollée 3 de la latte 1B. De plus, ce jeu de montage permet également de compenser un défaut de planéité de la surface S. On comprend donc que grâce à l'invention, il est possible d'appliquer un revêtement formé de lattes à même une surface S dont la planéité est relative, sans avoir à recourir à une ossature telle que par exemple un treillis de tasseaux.

On voit aussi sur la figure 5 qu'un assemblage en angle des lattes est possible conformément à l'invention, grâce à la prévision des feuillures transversales 12 et 13, aux extrémités latérales 10 et 11 de la latte 1. Il va de soi que dans le cas où l'on souhaite effectuer un assemblage d'angle de telles lattes, il convient d'installer en premier, la latte dont la partie en saillie 9 est située du côté suivant lequel progresse l'assemblage. Suivant l'exemple illustré, on réalise un assemblage de latte en chevrons, en montant tout d'abord sur la surface S une latte 1C, puis en disposant relativement à celle-ci une autre latte telle que 1A, de manière que la feuillure transversale 12 de cette dernière vienne couvrir la feuillure 7 de la latte 1C. Evidemment, on peut effectuer d'autres types d'assemblages que celui qui a été illustré sur la figure 5, tel que par exemple un assemblage permettant de former des rectangles dans lesquels les lattes sont disposées de façon perpendiculaire à celles des rectangles voisins.

La latte telle que décrite et illustrée sur les figures présente, outre les avantages déjà expliqués, celui de pouvoir présenter une forme compacte, légère et pratique, grâce à laquelle les lattes peuvent être ven-

dues, par exemple par lots, dans un magasin non spécialisé. La présence d'une face autocollante protégée par une bande de protection détachable vient encore ajouter à la facilité d'entreposage et d'utilisation de telles lattes, en rendant particulièrement simple l'outillage nécessaire à leur installation, puisqu'il n'est plus indispensable d'utiliser des clous, agrafes ou autres moyens de fixation connus jusqu'à présent.

Sans sortir du cadre de l'invention, les lattes comme représentés figure 3, et notamment les côtés transversaux, 10 et 11 peuvent ne pas être pourvues de chanfreins 16, 17, ainsi que les bords longitudinaux 5 et 6 au niveau de la feuillure 7, cette dernière présentant un angle dièdre sensiblement droit, le chanfrein 15 du bord 6 étant supprimé.

Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré, qui n'a été donné qu'à titre d'exemple.

Au contraire, l'invention comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits et leurs combinaisons, si ceux-ci sont compris dans le champ des revendications qui suivent.

Revendications

1°) Latte pour revêtement à assemblage jointif du type lambris ou parquet présentant un contreparement (3) autocollant, caractérisée en ce que la latte de forme généralement rectangulaire présente sur chacun de ses bords longitudinaux (5, 6) une feuillure (7, 8) pour l'assemblage jointif à une autre latte voisine notamment une feuillure (7) tournée vers le parement (2) et une feuillure (8) tournée vers le contreparement (3) et au moins un de ses bords transversaux (10, 11) ou ses deux bords transversaux (10, 11) pourvus d'une feuillure (12, 13) tournée vers le côté du contreparement (3).

2°) Latte selon la revendication 1 caractérisée en ce que la feuillure longitudinale (7) côté parement (2) forme un angle dièdre obtu ou droit, tandis que les feuillures (8, 12, 13) formées du côté du contreparement (3) sont en angle dièdre, de préférence droit.

3°) Latte selon la revendication 1 caractérisée en ce que les bords (6, 10, 11) pourvus d'une feuillure (8, 12, 13) tournée du côté du contreparement (3) présentent ou non un chanfrein (15, 16, 17) du côté parement (2).

4°) Latte selon la revendication 1 caractérisée en ce que la feuillure longitudinale (7) tournée du côté du parement (2) s'arrête à une distance des bords transversaux (10, 11) égale à la largeur de la feuillure transversale (12, 13) correspondante et la feuillure longitudinale (8) côté contreparement (3) présente une hauteur sensiblement supérieure à celle de la partie en saillie (9) formée au bord opposé (5) par la feuillure côté parement (2).

5°) Latte selon la revendication 1 caractérisée en

ce que les feuillures transversales (12, 13) présentent une hauteur égale à la partie en saillie (9) ou sont légèrement supérieures à ladite partie en saillie (9).

6°) Latte selon les revendications 1 et 5 caractérisée en ce que selon la réalisation du revêtement parquet ou lambris à joints perdus ou à coupe pierre, une languette (21) est insérée entre les feuillures (12, 13) de deux lattes consécutives.

7°) Latte selon la revendication 1 caractérisée en ce que le contreparement (3) enduit est pourvu de colle sous forme de trainées saillantes (20) continues selon le sens longitudinal ou transversal.

8°) Procédé de montage d'un revêtement composé de lattes (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'après la pose de la première latte (1A) autocollante on enlève la bande de protection (4) de la suivante (1B) et on positionne cette dernière de façon précise relativement à la latte (1A) précédente posée par guidage coulissant de son bord longitudinal (6) couvrant sur la feuillure longitudinale (7) couverte de la latte (1A) précédente, avant la fixation définitive par collage de la latte (1B) ainsi positionnée.

Fig. 1

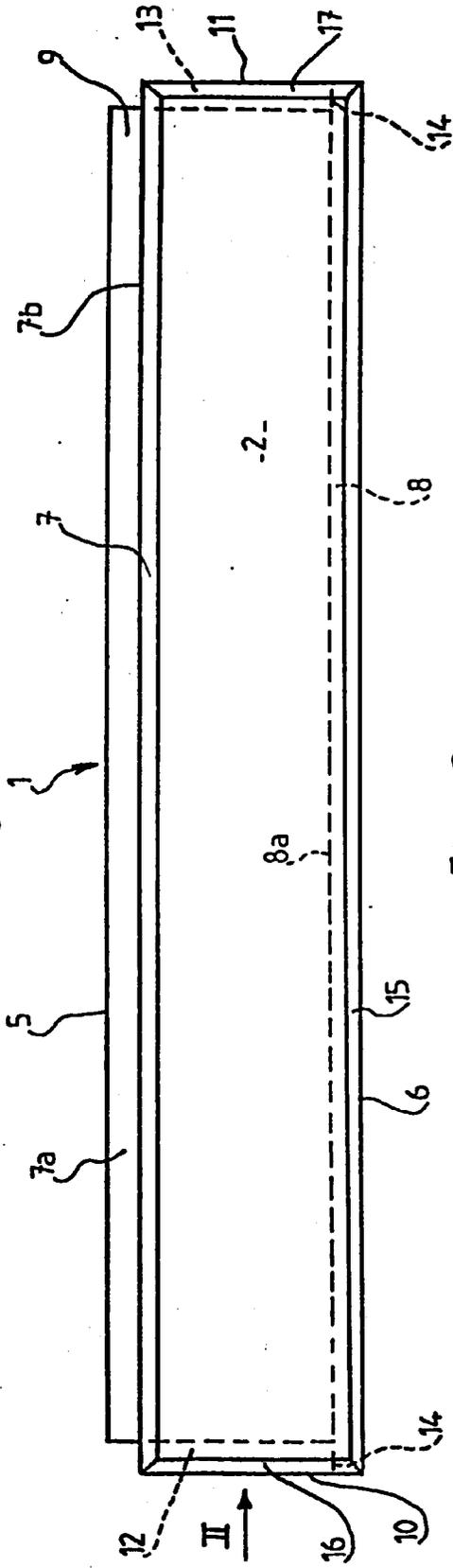


Fig. 2

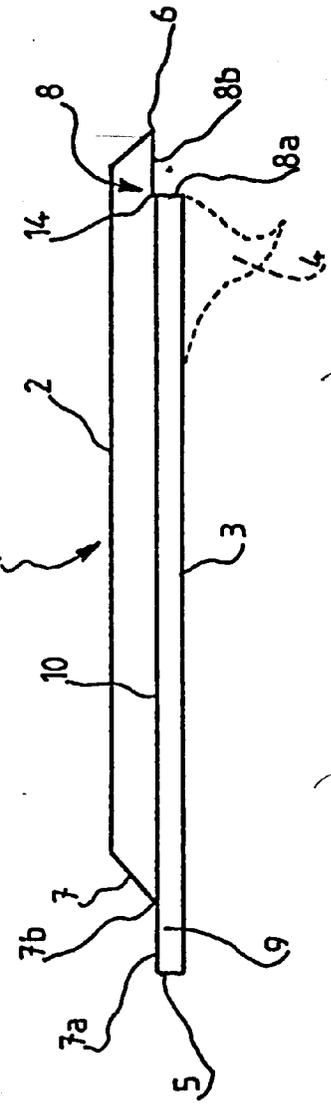


Fig. 3



Fig. 4

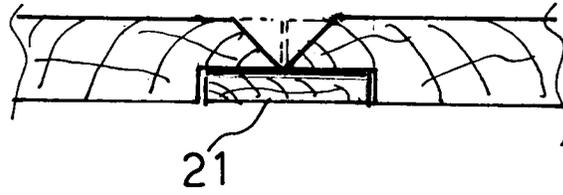


Fig. 4a

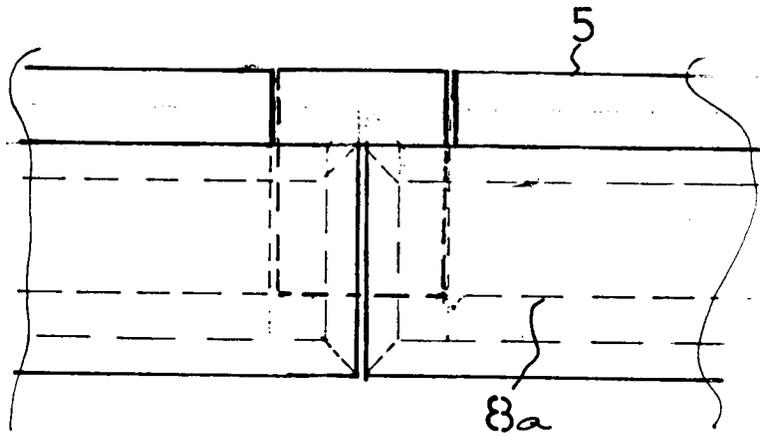


Fig. 4b

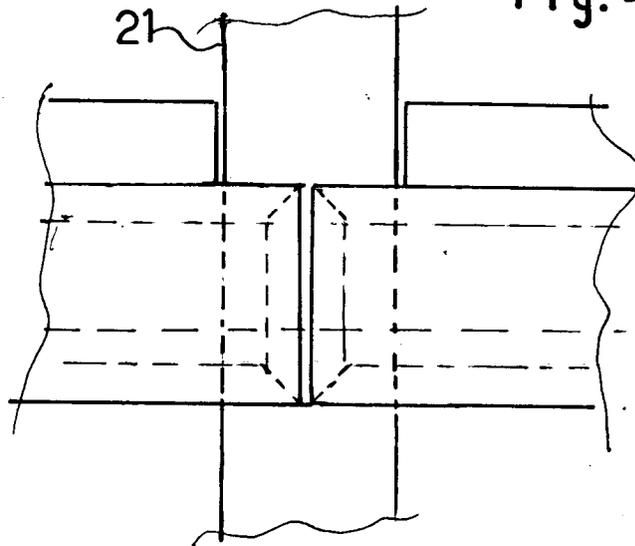


Fig. 5

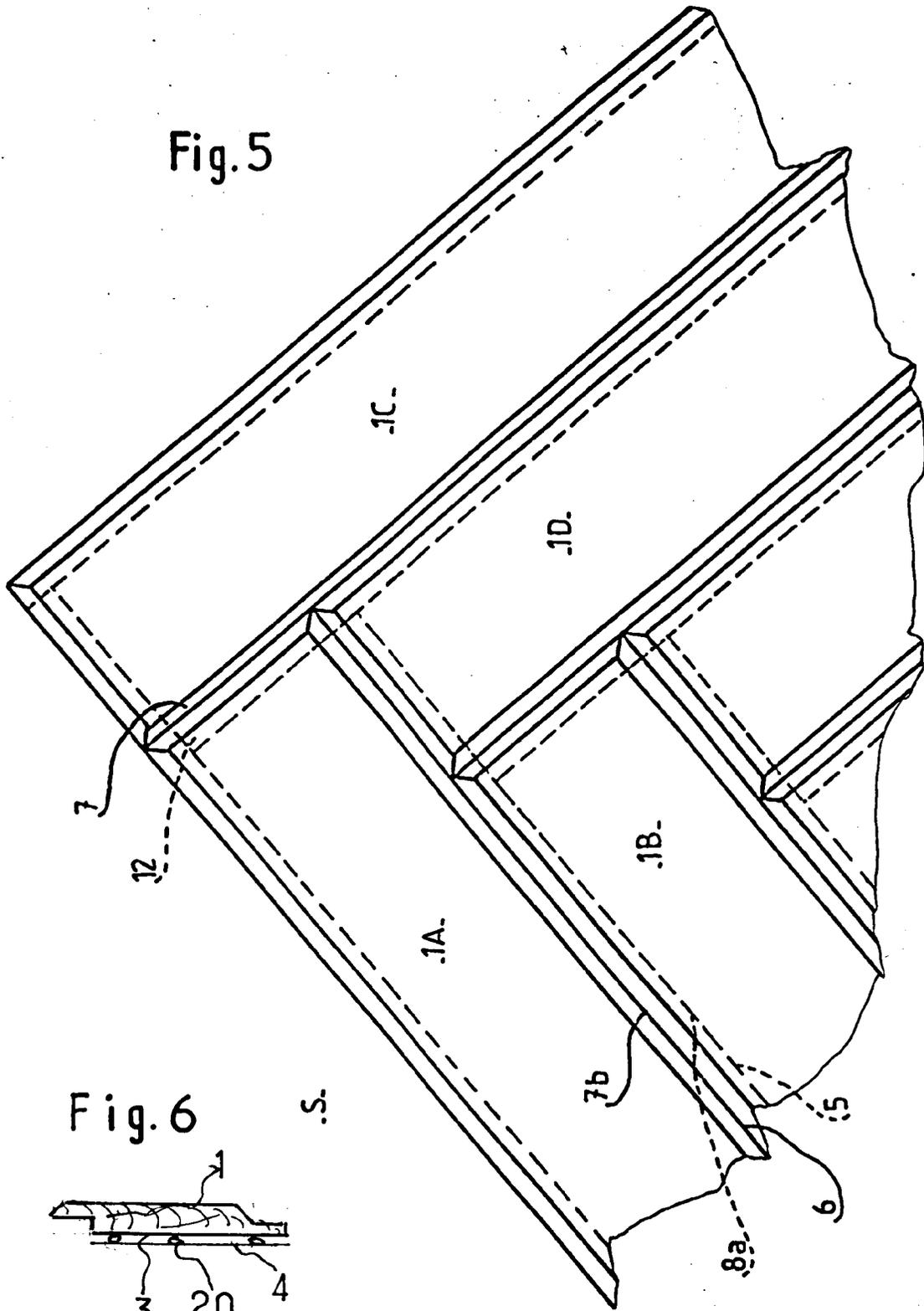


Fig. 6

